

Question N° : de **M. Laurent Hénart** (Union pour un Mouvement
125122 Populaire - Meurthe-et-Moselle)

**Question
écrite**

Ministère interrogé > Défense et anciens
combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire > Défense et anciens
combattants (secrétariat d'État)

Rubrique > cérémonies
publiques et fêtes légales

Tête d'analyse > journée nationale du souvenir des
anciens combattants et victimes morts pour la France en
Afrique du nord

Analyse >
date

Question publiée au JO le : **27/12/2011** page : **13458**

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur la date retenue pour la journée nationale d'hommage aux morts militaires et civils de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. Le comité de liaison des associations nationales de rapatriés rappelle en effet, à l'aube de l'année 2012 qui va marquer le cinquantième anniversaire d'un des plus importants exodes de l'Histoire, son attachement à la date du 5 décembre. Or certaines institutions et associations s'appêtent à célébrer cet anniversaire à la date du 19 mars. Si la date du 19 mars a signifié pour les combattants la fin de leur engagement militaire, elle est associée, pour la population d'Algérie, à l'ouverture d'une période très difficile. Aussi, sans remettre en cause le droit de chaque citoyen de commémorer quand il le désire, le comité espère que les représentants de la Nation privilégieront la date du 5 décembre. Ce faisant, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse